

# Club d'escalade Altera Rocca

## Registre des délibérations



### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 octobre 2020

*En raison des conditions sanitaires, la réunion se tient en visioconférence.*

**Présents :** Emilie Nestolat, Sabrina Barial, Gaël Lizot, Mickaël Bonin, Eric Fuzelier,  
Jean Pastor, Célia Filippini, Isabelle Cairanne, Grégory Girardot

**Représentés :** Pierre-Alain Le Gac représenté par Jean Pastor

**Absents :** Sarah Arnaud

### Délibération n°4/2020 – CONVENTION MONITEUR D'ESCALADE – SAISON 2020-2021

Le club Altera Rocca passe un accord avec un moniteur détenteur d'un brevet d'Etat, Michel Gouze.

Les modalités de cet accord est défini par une convention signée par le club Altera Rocca et le moniteur, Michel Gouze. Cette convention est annexée à la présente délibération.

Une première convention a été signée par les deux parties le 21/09/2020 (annexe 1). Cette version a été modifiée.

Est donc soumis au vote du Conseil d'administration, l'abrogation de cette version du 21/09/2020 et la validation de la nouvelle version (annexe 2).

#### **Votes :**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

#### **Signatures :**

La Présidente